

Le nouveau programme d'agrément CPA – FAQ

Mars 2023

1. En quoi consiste le nouveau programme d'agrément CPA?

Le nouveau programme déterminera l'incidence de la [Grille de compétences 2.0](#) sur le processus d'agrément et de formation des CPA. On y précisera notamment où, quand et comment les habiletés et compétences définies dans la nouvelle grille seront acquises et évaluées.

Nous y voyons une belle occasion de moderniser le modèle d'agrément et de bâtir un programme attrayant, inclusif et novateur, qui permettra de protéger le public et répondra aux besoins nouveaux et diversifiés des apprenants, du marché et des gouvernements.

Nous en sommes à la phase de conception et de consultation. Aucune décision définitive n'a donc encore été prise à l'égard de la formule, des évaluations et des microcertifications.

2. Pourquoi faire ce changement maintenant?

La gouvernance des données, l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et les autres innovations sont autant de nouveaux domaines où les comptables professionnels peuvent exceller, à condition qu'ils soient outillés en conséquence. Les futurs CPA doivent faire preuve d'agilité, d'adaptabilité et de compétence, tout en maintenant le souci de la certification et de l'éthique, essentiel pour que les organisations puissent gérer ces avancées. Par ailleurs, dans l'environnement en mouvance que nous connaissons – et qui subsistera –, les CPA doivent se servir de nouvelles compétences et trouver des façons inédites d'ajouter de la valeur en ce qui concerne l'analyse des indicateurs de performance environnementale et sociale, comme ceux ayant trait à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Il faut veiller à ce que les CPA continuent d'être perçus comme des chefs de file dans l'économie et la société canadienne de demain, tout en demeurant reconnus pour leurs compétences comptables traditionnelles et soucieux de la protection du public.

3. Qu'en est-il des étudiants et candidats à l'agrément actuels?

Il est important de savoir que l'ensemble des étudiants et candidats actuels seront accompagnés dans la poursuite du programme d'agrément. Une fois le nouveau programme mis au point et approuvé, quiconque n'aura pas terminé son parcours vers l'agrément se verra proposer des passerelles accessibles et bénéficiera d'un soutien à la transition vers le nouveau programme d'agrément.

4. L'Examen final commun (EFC) sera-t-il maintenu?

Nous en sommes à la phase de conception et de consultation. Dans le cadre de nos démarches, nous avons l'occasion de repenser le volet évaluation. Aucune décision définitive n'a encore été prise à l'égard de l'EFC.

Si jamais un changement était adopté, l'EFC serait maintenu durant une période de transition s'étendant au moins jusqu'en 2026.

5. L'Outil de production de rapports de stage (OPRS) demeurera-t-il en usage?

Nous en sommes à la phase de conception et de consultation. Aucune décision définitive n'a encore été prise à l'égard de l'OPRS, mais nous savons d'ores et déjà que le volet expérience pratique et les rapports connexes resteront une partie intégrante du nouveau programme.

6. Le nouveau programme d'agrément prévoira-t-il des microcertifications?

Aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard, puisque nous n'en sommes qu'à la phase de conception et de consultation.